



Visa pour un séjour de visite type C jusqu'à 90 jours

Documents nécessaires

- 1) Une Demande de visa Schengen par personne, dûment complétée en français, allemand, italien ou anglais et signée.
Attention svp:
 - Chaque Demande de visa doit être signée à 2 emplacements, à savoir: 1) champ no. 37, 2) en bas de page 4.
 - Les demandes de visa de mineurs (moins de 18 ans) doivent être signées par l'un des parents ou autre personne exerçant l'autorité parentale au moins.
- 2) Deux photos passeport (l'une collée sur le formulaire de Demande, la seconde en annexe).
Attention svp: veuillez vous référer au mémento "formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur le site internet de l'ambassade.
- 3) Passeport international dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
- 4) Copie de la 1ère page du passeport international (page avec données personnelles et photo).
- 5) Copies de toutes les pages contenant un visa Schengen établi dans les 24 derniers mois ou un visa en cours de validité d'un pays tiers.
- 6) Passeport interne: le demandeur doit présenter l'original et remettre une copie de son passeport interne.
- 7) Assurance voyage (maladie/accident): l'assurance doit être valable durant le séjour entier, pour l'ensemble des Etats Schengen et couvrir les frais éventuels de rapatriement pour raisons médicales, traitements médicaux ou hospitalisation d'urgence ainsi que transport du corps en cas de décès. La couverture minimale doit être de EUR 30'000.-. Conformément à l'art. 15.2 du Code des visas, les demandeurs de visas avec entrées multiples doivent présenter uniquement une assurance couvrant le 1er séjour.
- 8) Mineurs (moins de 18 ans): autorisation écrite du/des parent/s ne voyageant pas avec l'enfant.
L'autorisation doit être légalisée avec un timbre devant notaire, l'original doit être présenté et une copie fournie. Si une seule personne a l'autorité parentale, un acte de naissance, un jugement y relatif, un acte de décès ou un autre document correspondant doit être présenté.
Une traduction de l'autorisation et documents complémentaires en français, allemand, italien ou anglais doit être fournie.
- 9) Attestation d'emploi et de revenu:
Tous les demandeurs doivent présenter des justificatifs attestant de leurs ressources financières. Les personnes sans emploi sont invitées à présenter une déclaration écrite et signée décrivant leur situation financière.
 - Pour les personnes salariées: attestation d'emploi indiquant la fonction de la personne employée, le salaire versé durant les 6 derniers mois, la date d'engagement ainsi que la durée de congé prévue. Les noms et fonction du signataire ainsi que les coordonnées de l'entreprise doivent figurer sur cette attestation.
 - Pour les entrepreneurs privés: certificat / licence délivrée par les autorités ukrainiennes compétentes ou déclaration fiscale récente.
 - Pour les retraités: certificat de retraite.
 - Pour les étudiants et écoliers: attestation d'inscription ou autorisation d'absence de l'institution éducative.
 - En complément si approprié: justificatifs de propriété (terrain, immobilier, automobile, etc.) si jugé utile pour attester de la situation financière des demandeursUne traduction en français, allemand, italien ou anglais doit être fournie pour toutes les attestations d'emploi et de revenu rédigées dans une autre langue que celles précitées.
- 10) Attestation de moyens financiers suffisants:
1ère possibilité: la personne invitée peut attester disposer de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais du voyage prévu et le retour au pays d'origine. Exemples de justificatifs de solvabilité: extraits de

comptes bancaire avec mouvements des 3 derniers mois (original ou copie avec timbre de la banque), lettre de la banque confirmant le solde en compte (original) ou travelers cheques établis au nom du demandeur et dûment signés (originaux et copies).

Pas de traduction nécessaire pour les documents attestant les moyens financiers.

2ème possibilité: si les moyens financiers de la personne invitée sont estimés insuffisants, la section des visas peut lui remettre une "déclaration de prise en charge" (couverture des frais garantie par l'hôte), après étude de la demande de visa. Voir plus bas pour de plus amples informations concernant la procédure à suivre pour une "déclaration de prise en charge".

- 11) Lettre d'invitation originale dûment datée et signée par l'hôte en Suisse, avec indication des informations suivantes:
 - a) nom, prénom, adresse, no. de téléphone et email de la personne qui invite (domicile: Suisse);
 - b) nom, prénom, adresse, date de naissance et nationalité de la personne invitée (domicile: Ukraine ou pays tiers);
 - c) mention du lien relationnel entre l'hôte en Suisse et la personne invitée;
 - d) but et durée du séjour prévu en Suisse;
 - e) confirmation de prise en charge des frais de voyage, logement, subsistance et, le cas échéant, des frais médicaux;
 - f) si la solvabilité de l'hôte en Suisse a déjà été vérifiée dans le passé, indication du nom, prénom et date de naissance du demandeur de visa ayant bénéficié d'une "déclaration de prise en charge" (information facultative / à mentionner uniquement si l'hôte en Suisse assume toutes responsabilités éventuelles correspondantes liées à la protection des données).

- 12) En cas de lien de parenté : une preuve du lien de parenté (par ex. photocopie de l'acte de naissance, acte de mariage, livret de famille suisse).

Procédure à suivre si une "déclaration de prise en charge" est requise par l'ambassade

(voir point no. 10, attestation de moyens financiers suffisants, 2ème possibilité ci-dessus)

Lorsque l'ambassade estime que les conditions d'octroi d'un visa sont remplies, à l'exception du fait que les ressources financières du demandeur de visa sont jugées insuffisantes par l'ambassade pour assumer financièrement un séjour en Suisse par ses propres moyens, le demandeur se voit restituer son passeport, sans visa, et remettre simultanément un formulaire national de «déclaration de prise en charge» (Verpflichtungserklärung / declaration of commitment).

La marche-à-suivre pour obtenir un visa dans ces cas est la suivante:

- 1) Le demandeur de visa doit transmettre à la personne qui l'invite en Suisse le formulaire de «déclaration de prise en charge» reçu et sur lequel figure son numéro de dossier.
- 2) La personne qui invite en Suisse doit compléter ce formulaire et le soumettre aux autorités cantonales de migration compétentes. Les autorités de migration peuvent exiger des justificatifs complémentaires attestant de la solvabilité de la personne garante.
- 3) Lorsque les autorités cantonales ont vérifié la solvabilité de la personne garante et enregistré leur préavis correspondant dans le système informatique suisse de visas, la personne garante doit en informer la personne invitée.
- 4) Avant de se rendre à l'ambassade à Kiev pour y déposer son passeport en vue de l'obtention d'un visa, le demandeur de visa est invité à vérifier le statut informatique de sa demande de visa en envoyant un e-mail à la section des visas de l'ambassade. Prière de mentionner dans toute correspondance les noms, prénoms et dates de naissance des personnes en attente d'un visa.
- 5) Après cela, le demandeur ou une personne dûment autorisée doit se rendre à l'ambassade aux heures d'ouverture indiquées sous point "Demandeurs de visa avec tampon de l'ambassade dans le passeport" (voir chapitre Où dois-je déposer ma demande de visa Schengen?) et présenter les documents suivants:
 - passeport international (original);
 - en cas de changement de dates de voyages: nouvelle réservation de vol et assurance-voyage.
- 6) Le retour du passeport avec visa s'effectue 1 jour ouvrable après la remise des documents mentionnés sous point 5.

Remarques importantes

- Délai de traitement: la procédure de «déclaration de prise en charge» (Verpflichtungserklärung / declaration of commitment) nécessite généralement un délai de traitement de 3 à 4 semaines, voire plus en haute saison. Il est dès lors recommandé aux demandeurs de visa de soumettre leur dossier de demande de visa suffisamment à l'avance.
- A noter: les conditions d'octroi d'un visa doivent être encore remplies au moment de la délivrance du visa. Dès lors, un préavis favorable des autorités de migrations suisses ne confère pas un droit automatique à l'obtention d'un visa. Si les circonstances devaient avoir changé, l'ambassade se réserve ainsi le droit d'exiger des documents complémentaires ou de refuser le visa.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de:

- demander des documents supplémentaires (article 21/8 Schengen Visa Code)
- transmettre la demande de visa aux autorités suisses pour décision / approbation
- convoquer le requérant pour un entretien personnel (article 21/8 Schengen Visa Code)

Avertissement: risque d'escroquerie par de jeunes femmes ukrainiennes

Cette ambassade reçoit régulièrement des plaintes de la part de ressortissants suisses victimes d'escroquerie de la part de jeunes femmes ukrainiennes. Le mode opératoire répond en général au schéma suivant: après une prise de contact sur internet ou dans un bar, certaines jeunes femmes malhonnêtes demandent sous de faux prétextes (exemples: avance de frais pour un billet d'avion ou pour préparer leur demande de visa de visite, accident ou maladie subite, problème professionnel, voire décès d'un proche) une aide financière à leur nouvelle relation sentimentale. Après le versement des sommes demandées, ces jeunes femmes mettent fin à la relation et «disparaissent».